

# Le Guide



N° 731 - 6 octobre 2006

Fédération Cgt des personnels actifs et retraités des Services publics

## SOMMAIRE

### ⇒P2

Pour une politique publique de l'eau

### ⇒P3-6

*Cahier spécial*  
Propositions  
du collectif Eau

### ⇒P7-8

Expériences autour de l'eau  
• Angoulême  
• Châtelleraut

8 décembre à Poitiers :  
Manifestation en faveur  
de la relaxe pour les « 4 »  
de la Rochelle !

## L'eau, un bien public vital, mondial

Le 8<sup>e</sup> congrès de notre fédération a décidé dans sa 1<sup>ère</sup> résolution de «faire connaître le projet CGT d'un service national de l'eau et d'impulser du local au national sa construction ».

Depuis le congrès de Perpignan qui s'est déroulé du 7 au 11 mars 2005, les camarades du collectif national de l'eau ont travaillé un projet qu'il s'agit maintenant de faire partager au plus grand nombre.

Toutes nos organisations doivent mettre en débat et faire connaître ce projet d'un grand service national de l'eau à l'ensemble de nos syndiqués. Au niveau des Coordinations syndicales départementales, c'est prendre contact avec nos camarades de ce secteur, privé ou public, et impulser un travail de fond ensemble en direction de tous les usagers pour les informer que d'autres choix sont possibles.

**Des initiatives, des luttes pour préserver les intérêts des usagers existents déjà : à nous de les valoriser !**

### **Le 17 octobre 2006, Indécosa-Cgt organise un colloque sur l'eau à Bobigny (93)**

Voici un aperçu des thèmes abordés dans les trois ateliers :

- l'eau dans le monde
- l'eau en France
- la reconquête de la qualité de l'eau

Les objectifs de cette journée sont d'informer, faire prendre conscience, susciter une réflexion, engager un débat et définir des actions à mener pour permettre aux consommateurs de faire entendre leurs voix.

*Inscription auprès du secrétariat d'Indécosa-CGT au 01.48.18.84.26  
ou par fax au 01.48.18.84.82*

Directrice de la publication :  
Malika Dubost  
Commission Paritaire  
1008 S 06646  
ISSN n° 0395-0824  
Tirage, routage :  
Imprimerie Rivet  
24 rue Claude-Henri-Gorceix  
87022 Limoges cedex 9  
www.spterritoriaux.cgt.fr  
Email : fdsp@cgt.fr

# L'eau, un bien public vital, mondial

## **Résolution n°1 adoptée au 8<sup>e</sup> congrès fédéral Pour une politique publique de l'eau**

La politique de l'eau dont la France a besoin doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette richesse satisfasse aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures. Cette réponse aux besoins doit revêtir une dimension internationale.

Chaque être humain sur la planète doit avoir le droit d'accès à l'eau potable et celle-ci ne doit plus être l'objet de domination et enjeu de conflits.

La France doit poursuivre et amplifier ses efforts de solidarité internationale et d'aide au développement.

Cette approche durable de la maîtrise et de la gestion implique que l'eau soit dégagée des contraintes du marché.

Aussi, partageons-nous le premier attendu de la directive européenne établissant le cadre de la politique communautaire de l'eau qui indique: "l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel".

Pour notre part, nous considérons ce patrimoine comme un bien commun de l'humanité et à ce titre les législations doivent le reconnaître comme accessible de droit à tout être humain.

Cet objectif ne pourra pas être atteint en lais-

sant le contrôle et la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement aux entreprises et grands groupes privés mondiaux ni en accélérant le processus de privatisation dans ce secteur.

À cet égard, la Fédération CGT des services publics exige que l'eau soit exclue des négociations de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS).

Si nous reconnaissons la dimension structurante de la logique de développement durable pour la politique de l'eau, en tant que syndicat de salariés, nous accordons une attention toute particulière à sa dimension sociale et singulièrement à la situation des salariés de toute la filière et à celle de la prise en compte des consommateurs, notamment sur les questions de la qualité de l'eau, de son prix, de son accessibilité, etc.

Pour la Fédération CGT des services publics, il n'y aura pas de véritable politique publique de l'eau sans une politique d'emploi public à la hauteur des enjeux posés par son application, sa mise en oeuvre, son contrôle, son suivi et son évolution.

Il faut et faudra des femmes et des hommes en nombre suffisant, formés et qualifiés, bénéficiant d'un statut unique des salariés de l'eau et de l'assainissement, comme autant de garanties pour assurer l'ensemble des missions dans toute leur diversité, à tous les niveaux et donner à la loi toute sa portée et sa pleine efficacité.

# L'eau, un bien public vital, mondial

## Une alternative pour la gestion de l'eau et de l'assainissement

### **Un service public national de l'eau !**

### **Un statut pour tous les salariés de l'eau et de l'assainissement !**

La gestion de l'eau va au-delà de la responsabilité des services qu'ils soient publics ou privés qui ont en charge la production et la distribution de l'eau potable, mais aussi l'assainissement de l'eau usée.

L'État, le ministère de l'environnement et les agences de bassin, ont la responsabilité de gestion de la ressource et récoltent le financement nécessaire aux infrastructures sous forme de taxe.

Si la taxation apparaît sur la facture, la redistribution par rapport aux besoins n'apparaît pas évidente.

À ce jour la production, la distribution et l'assainissement sont gérées de façons différentes selon les communes, les départements, les régions.

Selon les municipalités ou groupement de municipalités, la gestion pour tout ou partie des services de la production, distribution, assainissement peut être en régie directe ou en régie déléguée à une entreprise privée ou publique ou encore, concédée en affermage.

Le prix est fixé localement par les élus,

directement en cas de régie directe, en accord avec le délégataire dans le cas d'une régie déléguée, par le délégataire en cas d'affermage (cas le plus répandu).

Tout cela est donc très divers, que la gestion des services soit publique ou privée.

Aujourd'hui, le désengagement de l'État rend d'autant plus flou la gestion des besoins en équation avec la gestion de la ressource, nécessaire pour l'avenir.

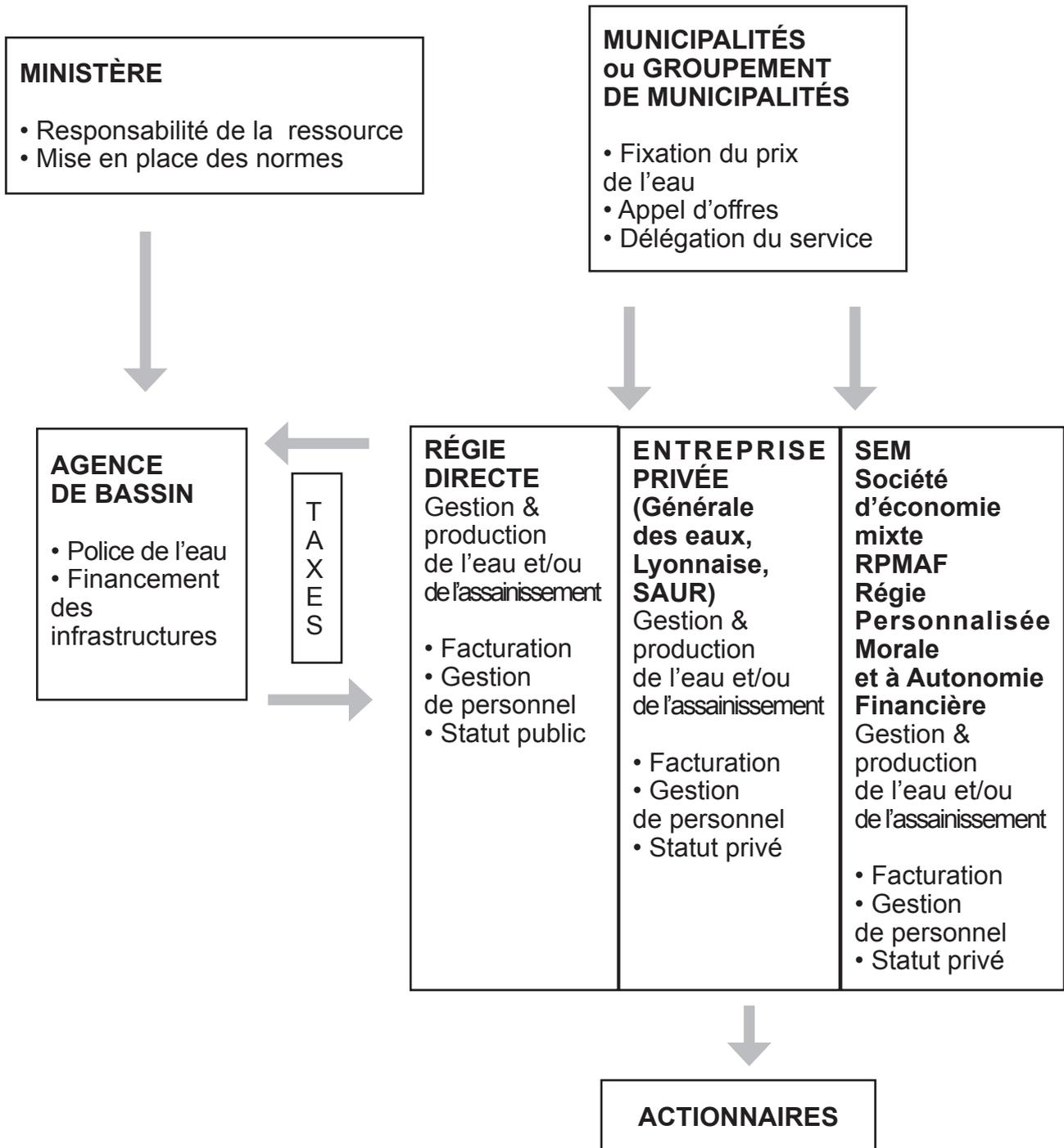
La mise aux normes et le respect de la réglementation européenne amènent ou amèneront des besoins financiers importants.

L'actualité qui fait ressortir un prix de l'eau qui serait cher parfois, mais surtout injuste et inégal en fonction de la gestion des services et des communes, ne doit pas faire oublier les fondements d'un service public :

Garantir le droit d'accès pour tous et la continuité de service en qualité et quantité et cela sur tout le territoire.

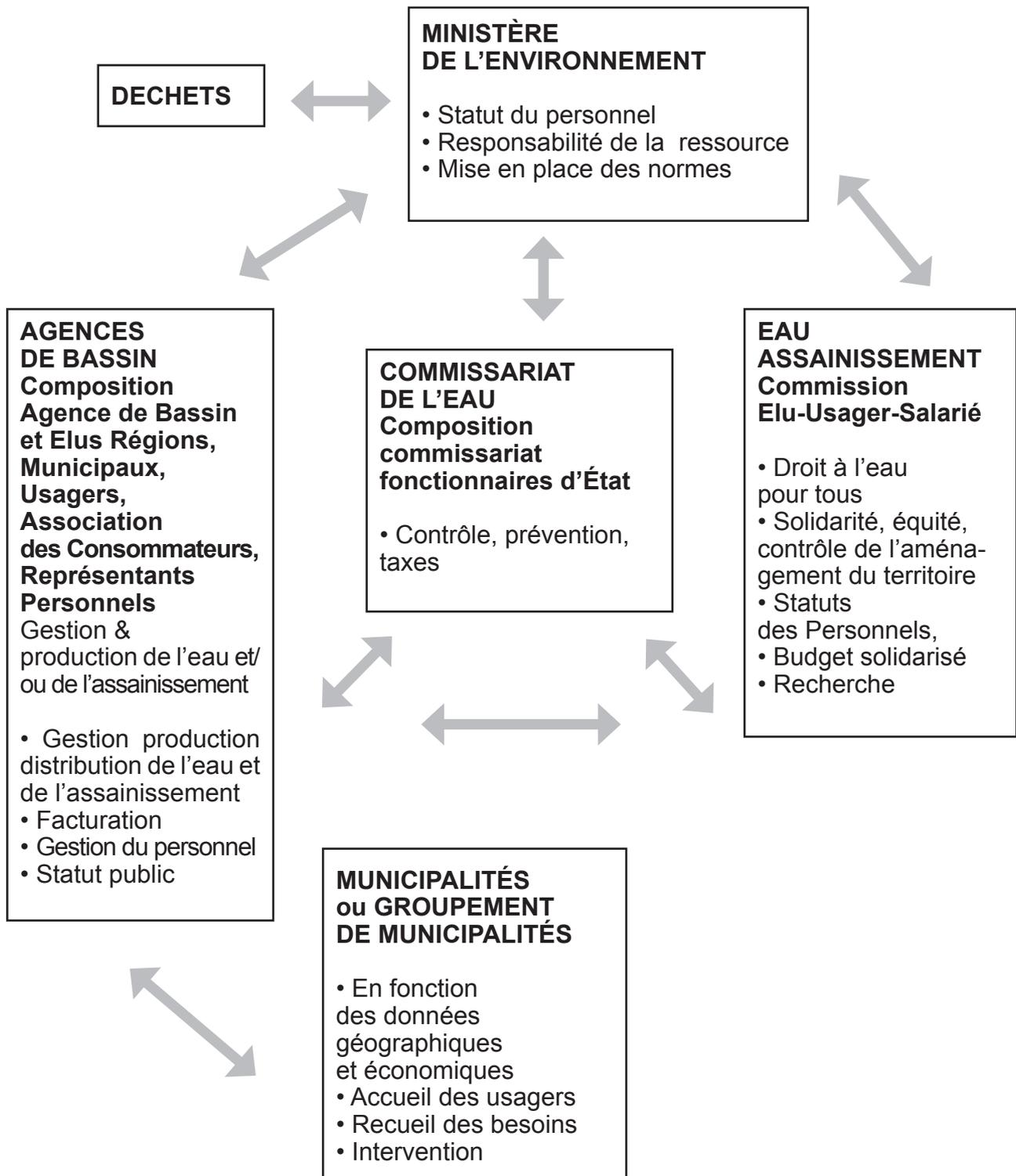
# L'eau, un bien public vital, mondial

## Situation actuelle



# L'eau, un bien public vital, mondial

## Quelle organisation publique pour satisfaire ces besoins ?



## Quels sont les besoins pour l'ensemble de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement ?

Une politique de contrôle des gestion des ressources en eau et des services d'assainissement au niveau national, sous l'égide du ministère de l'environnement, pour la mise en place de services publics de proximité qu'attendent les usagers et par le renforcement du rôle des agences de bassins.

Promouvoir et favoriser l'intervention démocratique, participative et la transparence dans la gestion de l'eau, que ce soit au niveau local, régional ou national.

Garantir le juste prix de l'eau et de l'assainissement par un système de péréquation tarifaire au niveau national, par le biais des agences de bassin afin d'atteindre un prix unique du m<sup>3</sup> d'eau sur le territoire français.

Instituer le principe de pollueur responsable (plutôt que pollueur payeur) qui permet d'identifier plus clairement les niveaux de responsabilités de l'exécutif final jusqu'au commanditaire, quel qu'il soit. La fonction pénale doit devenir la règle, par l'instauration d'amendes exponentielles (le prix de l'amende double à chaque nouvelle infraction et nonobstant

les coûts des réparations à assumer). Garantir un statut unique public des salariés de l'eau, de l'assainissement, du contrôle, de la répression des infractions, de la recherche, etc...

Assurer, la reconnaissance, la qualification et la formation des métiers de l'eau et de l'assainissement, afin que des femmes et des hommes en nombre suffisant, puissent assumer l'ensemble de missions dans toute leur diversité et à tous les niveaux.

Assurer en régie directe de la production, de l'exploitation, de la distribution et du contrôle de la qualité de l'eau et de l'assainissement dans un véritable service public national de l'eau et de l'assainissement

### **Objectif: Un service public national**

Afin d'instaurer la solidarité nationale et l'égalité de tous dans les services des eaux, de l'assainissement et de l'environnement, au service de la population, de l'environnement et en s'inscrivant dans une approche de santé publique et de développement durable.

# L'eau, un bien public vital, mondial

## Expériences autour de l'eau

□ ANGOULÊME (16) :  
réagissons !

La politique de l'eau dont la France a besoin doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette richesse satisfasse aux besoins des populations, et soit préservée pour assurer celle des générations futures.

Chaque être humain sur la planète doit avoir le droit d'accès à l'eau potable, et celle-ci ne doit pas être l'objet de domination et un enjeu de conflits.

Cette approche durable de la maîtrise et de la gestion implique que l'eau soit dégagée des contraintes du marché en excluant donc sa privatisation, son contrôle et sa gestion par les groupes privés multinationaux et les capitaux privés.

En Charente, dans les collectivités, de nombreux contrats d'affermages arrivent à terme.

Des appels d'offres sont lancés ou vont être lancés pour offrir, à nouveau et pour des années, les services de l'eau potable et de l'assainissement aux multinationales et au capital privé.

Par exemple, sur les 14 ou 15 communes du territoire de la Co-

mune (Communauté d'agglomération du grand Angoulême).

De même pour les villes de Cognac, Chateaubernard, Merpins et St.-Brice, regroupées dans le Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement. D'autres encore dans le département.

Pour la CGT la recherche du profit et la gestion d'un bien public, en particulier vital comme l'eau, sont incompatibles.

Elle avance donc une proposition pour une nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement avec sa maîtrise publique, dans le cadre d'un service public national garantissant les principes de solidarité, d'égalité, de démocratie et de transparence et avec un statut unique pour les salariés de l'eau et de l'assainissement.

Des exemples de réintégrations publiques des services d'eau et d'assainissement dans les collectivités sont légions aujourd'hui. Elles s'avèrent très positives pour les besoins et les intérêts des usagers et des collectivités, notamment baisse importante du prix de l'eau, amélioration de sa qualité, meilleur service rendu:

Grenoble, Castres, Gardanne, Elbeuf, Châtelleraut, etc.

La prise en compte des intérêts des usagers va de pair avec ceux des agents des collectivités et des salariés du privé.

Nous accordons une attention toute particulière à la dimension sociale, donc à la situation de ces personnels.

Il ne peut y avoir de véritable politique publique de l'eau, qu'elle soit locale, nationale, sans une politique d'emplois publics à la hauteur des enjeux posés par son application sa mise en œuvre, son contrôle, son suivi et son évolution.

La Coordination syndicale départementale des services publics territoriaux et l'Union locale CGT du grand Angoulême appellent la population à réagir et à s'adresser à leurs élus pour que la gestion de l'eau et de l'assainissement soit publique afin de préserver l'environnement et garantir sur l'ensemble du territoire l'égal accès à l'eau de bonne qualité à un tarif transparent.

# L'eau, un bien public vital, mondial

## □ CHÂTELLERAULT (86) : la bataille de l'eau

Le 9 décembre 2005, la CGT des territoriaux de Châtellerault a interpellé le maire au sujet du renouvellement de la délégation de service de distribution de l'eau.

Celui-ci n'était pas d'accord pour enlever au groupe Véolia la distribution de l'eau au profit du service public. Le syndicat CGT de la ville de Châtellerault après avoir rencontré divers acteurs publics de la distribution de l'eau, et interpellé des responsables politiques, a décidé avec l'Union départementale CGT, l'Union locale et l'Indé-cosa-CGT (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés) Vienne, d'adresser une lettre ouverte à tous les acteurs politiques locaux et municipaux.

Le maire de Châtellerault ayant déclaré ne pas être pour le ser-

vice public mais pour le service au public ! La bataille était loin d'être gagnée d'avance et a été menée jusqu'au bout par la CGT pour que l'eau ne soit pas un produit commercial mais pour garantir un droit égal à tous les usagers et préserver cette ressource pour le bien collectif.

Le maire et ses conseillers ont enfin délibéré le 21 mars 2006 pour que l'eau de Châtellerault soit distribuée par le Siveer, syndicat intercommunal de l'eau, service public des collectivités.

Depuis le syndicat CGT a rencontré les travailleurs du groupe Veolia concernés par cette mutation, pour quelle ne se fasse pas à leur détriment. Une première rencontre avec le premier adjoint et les élus, pour l'intégration des 20 salariés du groupe Véolia au sein du Siveer a eu lieu le 24 mars.

Un camarade de Nantes, ayant déjà traité ce genre de retour au service public nous aide par sa compétence et son expérience, et nous voyons combien il est facile de perdre un service public au profit du privé, l'inverse étant presque insurmontable en raison des intérêts cachés qu'à aucun moment nous ne pouvons mettre en avant. Ces grands groupes mondiaux sont prêts à «mettre la paquet» pour garder ces mannes colossales.

Il nous faut être vigilants, pour cela nous demandons des écrits sur les conditions de transfert, la mise en parallèle des conventions collectives et accords applicables. Seule cette pratique peut garantir un transfert sans perte de salaires pour les salariés.

## □ POITIERS (86) : Manifestation en faveur de la relaxe pour les « 4 » de la Rochelle !

*Communiqué confédéral (extrait)*

Le 5 juin 2003, au cours d'une manifestation contre la réforme des retraites, un malheureux concours de circonstances a provoqué l'incendie du siège local du Medef à La Rochelle, détruisant partiellement le bâtiment.

Quatre des 1 500 manifestants sont arbitrairement mis en examen, dont deux placés sous contrôle judiciaire. Ils sont accusés de «destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes» ou de complicité.

La Cgt, l'avocat des « 4 » et le Comité de Défense qui s'est constitué autour d'eux ont depuis démontré que le dossier était vide.

Après 3 ans de souffrance morale pour eux et leurs familles, le 30 mars 2006 ils comparaissent devant le tribunal correctionnel de La Rochelle.

Le jugement rendu est inacceptable : Deux des mis en examen ont été relaxés.

Deux autres ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et à verser 1,2 millions d'euros solidairement. La seule décision qui

s'impose reste leur relaxe. C'est pourquoi la décision a été prise de faire appel. La date du jugement est fixée au 8 décembre à Poitiers.

**C'est pourquoi, la Commission Exécutive de la Cgt appelle toutes les organisations de la Cgt à créer les conditions d'une mobilisation d'ampleur pour la manifestation qui aura lieu à Poitiers le 8 décembre pour la défense des libertés et la relaxe des «4 de La Rochelle» .**